



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA)

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés soumis pour adoption par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), à sa 55^e session, tels qu'ils figurent dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les normes et textes apparentés examinés par le Comité à sa 55^e session et qui sont soumis pour adoption figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 25/48/4 Add.1.
3. La Commission est par ailleurs invitée à révoquer certaines dispositions relatives aux additifs alimentaires, tel que proposé par le Comité à sa 55^e session et comme indiqué dans la **partie 2** du présent document.
4. La Commission est également invitée à interrompre les travaux sur certains projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires, tel que recommandé par le Comité à sa 55^e session et comme indiqué dans la **partie 3** du présent document.
5. L'examen critique de ces normes et textes apparentés a été réalisé à la 88^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius¹.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Normes et textes apparentés	Référence	Étape
Projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, à inclure dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2024)	REP25/FA , paragraphe 50, alinéa i, et annexe III	5/8
Projet de révision du document <i>Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	REP25/FA , paragraphe 123, alinéa i, et annexe X	5/8
Projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192- 1995) et révisions des dispositions adoptées	REP25/FA , paragraphe 109, alinéa i, et annexe VI, partie C	Adoption
Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées à des fins d'harmonisation avec cinq normes du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA), trois normes du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE), huit normes du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), une norme du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) et une norme du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)	REP25/FA , paragraphe 73, alinéa ii, et annexe VI, parties B.1 à B.5	Adoption

¹ REP25/EXEC1, paragraphes 23 à 25.

Normes et textes apparentés	Référence	Étape
Révision de la référence aux normes relatives aux produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, «Fines herbes et épices (ÉPICES UNIQUEMENT)»	REP25/FA , paragraphe 73, alinéa iii, et annexe VI, partie B.3.3.1	Adoption
Révision des sections sur les additifs alimentaires dans trois normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH et la <i>Norme sur le riz</i> (CXS 198-1995)	REP25/FA , paragraphe 73, alinéa i, et annexe V, partie A	Adoption
Révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981), la <i>Norme sur les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003) et la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009)	REP25/FA , paragraphes 83, 86 et 89, et annexe V, partie B	Adoption
Modification de la <i>Norme sur le sel de qualité alimentaire</i> (CXS 150-1985)	REP25/FA , paragraphe 21, alinéa i, et annexe XII	Adoption

Partie 2 – Normes et textes apparentés du Codex dont la révocation est proposée

Normes et textes apparentés	Référence
Certains projets de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires	REP25/FA , paragraphe 109, alinéa ii, et annexe VII

Partie 3 – Travaux ayant fait l'objet d'une proposition d'interruption

Normes et textes apparentés	Référence
Certains projets de dispositions de la NGAA (CXS 192-1995) relatives aux additifs alimentaires	REP25/FA , paragraphe 109, alinéa iii, et annexe VIII